



BLUESIL PRIM PM 820
Version: 9.0
Date de Révision: 20.03.2018

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe II

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: BLUESIL PRIM PM 820

N° de produit: PRCO90010583

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées: Promoteur d'adhérence pour élastomères silicones.

Usages déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant:

Elkem Silicones Germany GmbH
Hans-Sachs-Strasse 4a
D-23566 Lübeck

Téléphone: +49 (0) 451 6 09 81-27

Télécopie: +49 (0) 451 6 09 81-11

E-mail: fds.sil@elkem.com

Fournisseur:

Société de l'Eglise St Thibault des Vignes
F-77 400 MARNE LA VALEE

Téléphone: +33 (0) 1 64 30 89 22

Télécopie: +33 (0) 1 64 30 87 49

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC France (24h) : +(33)-975181407 / National Poison Centre : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Liquides inflammables Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité Spécifique au Niveau de
l'Organe Cible- Exposition Unique Catégorie 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque d'Aspiration Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour
l'environnement aquatique Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'Étiquetage

SDS_FR - PRCO90010583

1/14



BLUESIL PRIM PM 820

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

Contient: Naphtha (petroleum), hydrotreated light
Titanium tetrabutanolate
n-hexane



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention: P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Evacuation: P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Facilement inflammable.

Dangers pour la Santé Inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Contact oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la Peau: Irritant pour la peau.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion - risque de pénétration des poumons en cas d'ingestion ou de vomissements.

Autres dangers pour la santé: Aucune autre information notée.

Dangers pour L'environnement: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.


BLUESIL PRIM PM 820

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	Notes
Butan-1-ol	<6,5%	71-36-3		Aucune information disponible.	#
Ethanol	<5%	64-17-5		Aucune information disponible.	#

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Informations générales: Solution d'organosiloxanes.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	50 - <100%	64742-49-0	921-024-6	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	#
Titanium tetrabutanolate	5 - <10%	5593-70-4	227-006-8	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
n-hexane	1 - <3%	110-54-3	203-777-6	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	Flam. Liq. 2 H225; Skin Corr. 2 H315; STOT SE 3 H336; Asp. Tox. 1 H304; Aquatic Chronic 2 H411;	Note P
Titanium tetrabutanolate	Flam. Liq. 3 H226; Skin Irrit. 2 H315; Eye Dam. 1 H318; STOT SE 3 H335; STOT SE 3 H336;	Aucune information disponible.
n-hexane	Flam. Liq. 2 H225; Repr. 2 H361f; STOT RE 2 H373; Asp. Tox. 1 H304; Skin Irrit. 2 H315; STOT SE 3 H336; Aquatic Chronic 2 H411;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

**BLUESIL PRIM PM 820**

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes. Ranger les vêtements contaminés dans un récipient fermé jusqu'à l'élimination ou la décontamination.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Se rendre à l'air frais et rester au repos.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon et à l'eau.

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau propre. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Pas de recommandations spécifiques.

Traitement: Pas de recommandations spécifiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Pas de recommandations spécifiques.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

6.1.1 Pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs. Éteindre toutes les sources d'ignition. Éviter les étincelles, les flammes et la chaleur. Ne pas fumer. Aérer. Porter un équipement de protection individuelle. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.


BLUESIL PRIM PM 820

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Recueillir le produit répandu. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Les récipients doivent être fermés hermétiquement. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Pour nettoyer le sol ou les objets, souillés par ce produit, utiliser un solvant approprié.(cf. : § 9). Nettoyer la zone à grande eau. Incinérer dans une chambre de combustion appropriée.

6.4 Référence à d'autres sections:

Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique. Ouvrir le récipient avec précaution, uniquement dans une atmosphère sèche et sans oxygène ou inerte. Éviter la formation de brouillards et d'aérosols. Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Conserver dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de substances incompatibles, de flammes nues et de hautes températures. Il est recommandé de placer les récipients sous atmosphère d'azote. Éviter tout contact avec des agents comburants. Récipients appropriés : Fûts en acier avec revêtement en résine époxy.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de Contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	VME	500 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques
	VLE	1 500 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques
n-hexane	TWA	20 ppm 72 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	VME	20 ppm 72 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

Valeurs limites d'exposition professionnelle supplémentaires dans les conditions d'utilisation

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Butan-1-ol	VLE	50 ppm 150 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
Ethanol	VLE	5 000 ppm 9 500 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

**BLUESIL PRIM PM 820**

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

	VME	1 000 ppm 1 900 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
--	-----	-----------------------	--

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques

Appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Consulter un médecin.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc (naturel, latex).

Autres:

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact cutané. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire:

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Mesures d'hygiène:

Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Contrôles

environnementaux:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	Liquide
Forme:	Aucune information disponible.
Couleur:	Jaunâtre.
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Non applicable
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	80 - 110 °C
Point d'éclair:	-26 °C
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	8 % (v)
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	0,7 % (v)
Pression de vapeur:	< 1 100 hPa (50 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 0,75 kg/dm ³ (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Très peu soluble.
Solubilité (autre):	Solvants organiques usuels.: Miscible (en toutes

SDS_FR - PRCO90010583

6/14

**BLUESIL PRIM PM 820**

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

Coefficient de partition (n-octanol/eau):	proportions).
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	> 200 °C Essences.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	< 0,5 mm ² /s (25 °C)
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.
	D'après les données sur les composants N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité)

9.2 AUTRES INFORMATIONS: Aucune information disponible.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité:	Sans objet.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune information disponible.
10.4 Conditions à Éviter:	Aucune autre information notée.
10.5 Matières Incompatibles:	Combustibles forts. Eau, vapeur, mélanges contenant de l'eau.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Silice amorphe. Pendant son utilisation ou au contact avec de l'eau, peut générer des substances dangereuses.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**Toxicité aiguë:**

Ingestion:
Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Contact avec la peau:
Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation:

SDS_FR - PRCO90010583

7/14

**BLUESIL PRIM PM 820**

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Toxicité à dose répétée:

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

tétrabutanolate de titane

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, Mâle), Ingestion): 125 mg/kg Résultats obtenus sur un produit similaire
NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Femelle, Mâle), Inhalation – vapeurs): 2,35 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire

Corrosion ou Irritation de**la Peau:**

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

tétrabutanolate de titane

Effet irritant.

Blessure ou Irritation Grave des**Yeux:**

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

tétrabutanolate de titane

Jugement expert. (Lapin) : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou**Cutanée:**

Produit: Aucune information disponible.

Mutagenicité des Cellules Germinales:**In vitro:**

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

tétrabutanolate de titane

Bactéries (OECD 471): Aucun effet mutagène.
Aberration chromosomique (OECD 473): Pas d'effet clastogène.
Les mutations génétiques In vitro sont testées sur des cellules de mammifères : (OECD 476): Aucun effet mutagène.

In vivo:

Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité:

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Produit: Aucune information disponible.


BLUESIL PRIM PM 820

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

Toxicité pour la reproduction (fertilité):
Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):
tétrabutanolate de titane Rat Femelle, Mâle (Inhalation – vapeurs): NOAEL (parent): 18,5 mg/l
NOAEL (F1):Aucun(e). NOAEL (F2): Aucun(e).

Toxicité pour le développement (Tératogénicité):
Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):
tétrabutanolate de titane Rat (Inhalation – vapeurs): NOAEL (terato): 10,8 mg/l NOAEL (mater): 10,8 mg/l

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:
Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):
tétrabutanolate de titane Ingestion Inhalation: Système nerveux central. - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Inhalation: Appareil respiratoire - Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:
Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration:
Produit: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
Informations générales: Non applicable

12.1 Toxicité:
Toxicité aiguë:
Poisson:
Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):
naphta léger (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas LL50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 11,4 mg/l

tétrabutanolate de titane LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1 910 mg/l Résultats obtenus sur un produit similaire

n-hexane LC 50 (Oryzias latipes, 96 h): > 1 mg/l

Invertébrés Aquatiques:
Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

**BLUESIL PRIM PM 820**

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

naphta léger (pétrole),
hydrotraité; Naphta hydrotraité
à point d'ébullition bas

LE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): 3 mg/l

tétrabutanolate de titane

CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): 590 mg/l Résultats
obtenus sur un produit similaire

n-hexane

CE50 (Cladocère (Daphnia magna), 48 h): 21,85 mg/l

Toxicité chronique:**Poisson:****Produit:**

Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

naphta léger (pétrole),
hydrotraité; Naphta hydrotraité
à point d'ébullition bas

TCSE (Oncorhynchus mykiss, 28 jr): 2,04 mg/l

Invertébrés Aquatiques:**Produit:**

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

naphta léger (pétrole),
hydrotraité; Naphta hydrotraité
à point d'ébullition bas

TCSE (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): 1 mg/l

tétrabutanolate de titane

NOEC (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): 4 mg/l Résultats obtenus
sur un produit similaire

n-hexane

NOEL (Cladocère (Daphnia magna), 21 jr): 5,195 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques:**Produit:**

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

tétrabutanolate de titane

CE50 (Algues vertes, 72 h): > 820 mg/l Résultats obtenus sur un
produit similaireNOEC (Algues vertes, 72 h): 201 mg/l Résultats obtenus sur un
produit similaire

n-hexane

CE50 (Algues vertes, 72 h): 2,077 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité:**Biodégradation:****Produit:**

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance(s) spécifiée(s):

tétrabutanolate de titane

92 % (20 jr, According to a standardised method.) Facilement
biodégradable Résultats obtenus sur un produit similaire

n-hexane

98 % (28 jr) Présumé facilement biodégradable.

Rapport DBO/DCO:**Produit:**

Aucune information disponible.

**BLUESIL PRIM PM 820**
Version: 9.0
Date de Révision: 20.03.2018**12.3 Potentiel de Bioaccumulation:**

Produit: Composition/Renseignements sur les ingrédients
Substance(s) spécifiée(s):
n-hexane Poisson, Facteur de Bioconcentration (BCF): 501

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Informations générales: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Méthodes d'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Incinérer.

Emballages Contaminés: Les emballages contaminés doivent être vides autant que possible. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

14.1 Numéro ONU: UN 1866
14.2 Nom de transport complet: RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
Classe: 3
Étiquettes: 3
N° de danger (ADR): 33
Code de restriction en tunnel: (D/E)
14.4 Groupe d'Emballage: II
14.5 Dangers pour l'environnement: Dangereux pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: –

**BLUESIL PRIM PM 820**

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1866
14.2 Nom de transport complet:	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° d'urgence:	F-E, S-E
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	Polluant marin
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1866
14.2 Nom de transport complet:	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

AUTRES INFORMATIONS

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises:	Autorisé.
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

AUTRES INFORMATIONS: Aucune prescription particulière.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Non applicable.**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:** aucune**Réglementations nationales****INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles**classé: 84
59**INRS, maladies professionnelles, table of work-related illnesses**Listed: 84
59

**BLUESIL PRIM PM 820**

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Statut aux inventaires:

AICS:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
DSL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ENCS (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
KECI (KR):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PICCS (PH):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT	PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Abréviations ou acronymes de la légende:

Note P	La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310-P331 (tableau 3.1) ou les phrases S (2-)23-24-62 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.
--------	---

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Flam. Liq. 2, H225
Skin Irrit. 2, H315
Eye Dam. 1, H318

**BLUESIL PRIM PM 820**

Version: 9.0

Date de Révision: 20.03.2018

STOT SE 3, H336

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 2, H411

Date de Publication: 20.03.2018**FDS n°:****Avis de non-responsabilité:**

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et des produits semblables. Elles sont données de bonne foi.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.